

PLANIFICATION REGIONALE DE L'EOLIEN TERRESTRE



Partage de réflexions pour la concertation conduite par les DREAL à la demande de l'Etat

France Nature Environnement est résolument engagée en faveur de la transition énergétique qui repose sur 2 piliers : réduire massivement les consommations énergétiques et tourner le dos aux énergies fossiles et fossiles grâce à l'essor des énergies renouvelables. Afin que le développement des filières de production d'énergies renouvelables soit le plus vertueux possible, France Nature Environnement plaide depuis toujours pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, accompagnée d'un dialogue nécessaire et renforcé entre les associations de protection de l'environnement et les porteurs de projets (collectivités, industriels, citoyens). La volonté de France Nature Environnement est de favoriser l'implication de tous les acteurs dans un développement responsable et exemplaire des filières. Nous souhaitons vous livrer ici quelques réflexions et messages à porter auprès de vos DREAL.

FNE SOUTIENT LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN

Parce qu'il faut bien nous passer, et le plus tôt sera le mieux, des énergies « sales », importées à grand frais, causant des désastres environnementaux et sociaux, FNE soutient la transition énergétique dont les 2 piliers vont de concert : réduction des consommations et le développement des énergies renouvelables. La sobriété n'étant qu'une partie de la réponse au problème, l'éolien en est une autre, indissociable - avec les autres ENR. L'éolien terrestre est une énergie renouvelable indispensable à notre transition énergétique car elle est mature technologiquement et peut donc se déployer rapidement, et également fiable, prévisible, complémentaire de l'énergie solaire, compétitive, pourvoyeuse d'emplois. FNE soutient son développement tout en réclamant un certain nombre d'améliorations (voir [l'Eoloscope](#)), dont le fait que son déploiement soit mieux piloté.

Les évolutions récentes concernant l'éolien terrestre : Récemment le ministère a annoncé [10 mesures pour améliorer le développement de l'éolien](#). Cela concerne l'instruction des projets avec une plus grande exigence, la cartographie des zones propices et la concertation qui l'accompagne (objet de ce message) mais aussi la réduction des impacts des parcs (bridage sonore, impacts lumineux, excavation des fondations), ou la mise en place de [comités régionaux de l'énergie](#). Cette dernière mesure, prévue par la loi Climat et résilience, va particulièrement vous concerner et s'inscrit dans la continuité de la concertation actuelle. Ce comité, coprésidé par la Région et le préfet, pourra débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'énergie ayant un impact sur la région. Un des premiers sujets abordés sera aussi la régionalisation des objectifs de filières de la Programmation pluriannuelle de l'énergie. De quoi nous occuper pour les 2 prochaines années !

POURQUOI LA PLANIFICATION REGIONALE EST-ELLE NECESSAIRE ?

Depuis de nombreuses années, nous observons comme vous que, faute d'encadrement suffisant par l'Etat, le développement de la filière éolienne se fait parfois sous l'influence du marché, sans concertation suffisante, qu'il est souvent subi par les collectivités et les citoyens, avec des régions trop ou pas assez équipées au regard de leur gisement, des phénomènes de saturation, tout ceci sans réflexion partagée sur l'aménagement du territoire. Des mauvais projets ont pu émerger du fait de cette situation incontrôlée, voire anarchique, et occasionnent pour nous parfois des contentieux légitimes. C'est la raison pour laquelle nous portons aussi depuis plusieurs années auprès du ministère de la transition écologique ce besoin de planification des enjeux pour mieux piloter le développement de cette filière dont nous avons besoin et pour éviter des implantations aux impacts négatifs.

Le développement anarchique des parcs n'est pas souhaitable, les mauvais parcs aux mauvais endroits ne doivent plus voir le jour, et les impacts cumulés de l'ensemble des infrastructures doivent être anticipés. Une vision globale,

France Nature Environnement

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement - Reconnue d'utilité publique depuis 1976

Siège social : 2 rue de la Clôture, 75019 Paris

Tél. 02 38 62 44 48 - www.fne.asso.fr

PLANIFICATION REGIONALE DE L'EOLIEN TERRESTRE



partagée est nécessaire et c'est bien tout le bénéfice que nous voyons à la concertation qui se met en place. De plus, dans la logique Eviter Réduire Compenser, c'est aussi à ce moment-là que tout se joue. Eviter les impacts « en amont » cela se prépare au moment de la planification : prendre en compte le plus en amont possible les enjeux de biodiversité pour éviter les zones à risque pour l'avifaune et les chiroptères et ainsi poser correctement la doctrine Eviter Réduire Compenser. Il y a des zones où l'on peut accepter des impacts si d'autres sont épargnées. Au lieu de réagir de manière défensive et au coup par coup, la planification doit nous permettre de discuter, de mettre à plat les contraintes et identifier des zones où l'on peut accepter les impacts.

Cette planification à l'échelle régionale est une première étape et ne règlera pas tous les problèmes. D'autres étapes seront nécessaires aux échelles infrarégionales, toute aussi importantes car plus opérationnelles grâce aux plans (PCAET, Schéma directeur des énergies) et outils d'urbanisme (SCoT, PLU(i)).

QU'ENTEND-ON PAR PLANIFICATION ?

Derrière le terme de planification, deux réflexions seraient à mener conjointement dans le cadre de cette concertation conduite par les DREAL :

1/ Programmer suffisamment

Une première réflexion porte sur la **programmation stratégique et opérationnelle d'une capacité** installée suffisante et du nombre d'éoliennes associées, de manière suffisamment rapide ;

- Les objectifs fixés dans les SRADDET sont-ils réalistes ou constituent-ils un affichage politique ? quelles sont les projections des développeurs ? que prévoient les schémas régionaux de raccordement au Réseau des ENR ? Le croisement de toutes ces données doit être réalisé et vous être présenté.
- Quelle est la cohérence avec la régionalisation de la PPE à venir ?
- Quels sont les objectifs de développement régional éolien ? Où en est la Région ?
- Le *repowering* (renouvellement des parcs) est-il pris en compte dans l'atteinte des objectifs ?

2/ Cartographier les contraintes

L'autre réflexion concerne la **spatialisation des contraintes** et les conditions de réalisation de ces projets que les documents d'aménagement peuvent orienter. Cela conduit à identifier les enjeux et à les cartographier.

- Des zones à éviter, sensibles, propices, et des zones de compensation à anticiper (car il y aura quoi qu'il arrive des impacts, comme pour toutes nos activités humaines)
- La planification serait d'autant plus solide dans le temps qu'elle s'accompagnerait de la mise en place d'un observatoire régional des parcs et que les données recueillies (suivis, ...) serviraient ensuite à planifier et réorienter les décisions.

QUE DEMANDER DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION REGIONALE ?

1. Concernant la forme

- Le processus doit être transparent, ouvert et participatif, pérenne. Les comités régionaux prévus par la loi Climat et Résilience pourront prendre le relai de cette concertation. Vous pouvez d'ailleurs demander comment cela prendra forme et mentionner d'ores et déjà votre intérêt à y participer.

France Nature Environnement

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement - Reconnue d'utilité publique depuis 1976

Siège social : 2 rue de la Clôture, 75019 Paris

Tél. 02 38 62 44 48 - www.fne.asso.fr

PLANIFICATION REGIONALE DE L'EOLIEN TERRESTRE



- Toutes les données engagées dans la définition des objectifs et zonages doivent être rendues publiques. Les décisions finales devront être argumentées.
- Rdv ou contribution écrite ? Comment la Dreal et la Région comptent-elles mener cette concertation ?

2. Demandes de fond

- Éviter les zones à enjeux forts pour des enjeux ornithologiques ou chiroptérologiques : les ZPS (zones de protection spéciale), les ZSC (zones spéciales de conservation), les couloirs migratoires, domaines vitaux, ripisylves importantes... ;
- Identifier les zones sans enjeux mais qui pourraient du fait de connectivités devenir des zones à enjeux et donc à préserver en vue d'une renaturation ;
- Ne pas oublier de prendre en compte les effets cumulés des parcs éoliens réalisés et à venir, et des infrastructures de type réseaux électriques qui peuvent avoir les mêmes impacts que les parcs éoliens (collisions) ;
- Identifier déjà des zones qui seront liées à des compensations ?
- Quelle coordination des suivis, des données ? un programme de suivi est-il prévu ?

Nous vous remercions sincèrement de continuer à nous faire part de vos situations et échanges avec les DREAL et de nous permettre la mutualisation des documents écrits en les envoyant au réseau Energie :

energie@fne.asso.fr .

Fédéralement,

Michel Dubromel, copilote du réseau Energie

Jean-David Abel, pilote du réseau Biodiversité

France Nature Environnement

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement - Reconnue d'utilité publique depuis 1976

Siège social : 2 rue de la Clôture, 75019 Paris

Tél. 02 38 62 44 48 - www.fne.asso.fr